

Equipe d'évacuation 3h30

Formation Equipe d'évacuation Type J et U (Maison de retraite, hôpitaux, clinique)

Objectifs :

- Savoir réagir et s'organiser face à un début d'incendie au sein de l'établissement de soins, établissements spécialisés pour l'handicap ou maison de retraite
- Connaître le rôle des guides d'évacuation et des serres-filres,
- Connaitre les consignes d'évacuation, les cheminements et itinéraires à emprunter, les points de rassemblement et la conduite à tenir pour évacuer les visiteurs valides et les résidents alités ou en situation de handicap,
- Connaitre le contexte réglementaire en matière d'évacuation
- Savoir fixer les priorités, répartir et connaitre les missions à réaliser lors de l'évacuation des personnes valides (responsable d'évacuation, guides et serre-filres)
- Savoir donner l'alerte
- Participer à la prévention du risque d'incendie dans l'établissement

Public concerné :

Cadres de santé, cadres de services et personnels de l'établissement et personnels de soins.

Durée du stage :

3 heures 30 pour un groupe de 2 à 10 stagiaires maximum.

Pré-requis :

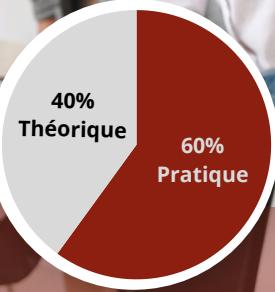
Aucun

Validation finale :

Une attestation individuelle de formation est délivrée aux participants ayant suivi avec succès cet enseignement.

Maintien des connaissances :

3 h annuelles conseillées.

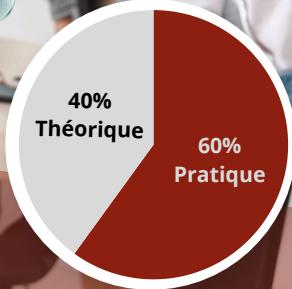


Références réglementaires :

Code du travail:

- Arrêté du 21 février 1995
- L4141-2 : L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice. Des travailleurs qu'il embauche ; Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique ; Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention ; A la demande du médecin du travail, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours. Cette formation est répétée périodiquement dans des conditions déterminées par voie réglementaire ou par convention ou accord collectif de travail.
- L 4154-4 à 6 : tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des personnels qu'il embauche.
- R4227-37 : Dans les établissements mentionnés à l'article R. 4227-34, une consigne de sécurité incendie est établie et affichée de manière très apparente : 1° Dans chaque local pour les locaux dont l'effectif est supérieur à cinq personnes et pour les locaux mentionnés à l'article R. 4227-24 ; 2° Dans chaque local ou dans chaque dégagement desservant un groupe de locaux dans les autres cas.
- R4227-38 : La consigne de sécurité incendie indique 1° Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ; 2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ; 3° Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ; 4° Les mesures spécifiques liées, le cas échéant, à la présence de handicapés ; 5° Les moyens d'alerte ; 6° Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ; 7° L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents ; 8° Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.
- APSAD (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages) Règle R6:

Equipe d'évacuation 3h30



Formation Equipe d'évacuation (Type J et U)

Programme de la formation

Les modules suivants sont abordés au cours de la formation évacuation :

1. Théorie :

- Connaissance générale
 - Connaissance de l'établissement, ses risques et ses moyens pour lutter contre un début d'incendie et les risques de panique
 - Les règles constructives de sécurité dans l'établissement de type U et J
 - Connaissance des consignes de sécurité de l'établissement
 - Consignes en cas d'incendie dans l'établissement
 - La procédure de secours et les numéros de secours
- Théorie du feu
 - Les causes d'un incendie
 - Les mécanismes de la combustion, le triangle du feu
 - Les principaux dangers des fumées et des gaz chauds
 - Classement et résistance des matériaux
 - Les moyens d'extinction
 - Prévenir les risques d'incendie
- L'organisation de l'intervention et de l'évacuation
 - Le comportement de l'individu et de la foule
 - Etre capable de lire un plan d'évacuation
 - Rôle des chargés d'évacuation, des guides et serre-films et du personnel soignant
 - Les consignes générales et spécifiques
 - Le service de sécurité, Le SSI, Le désenfumage, l'éclairage de sécurité, signalisation, balisage pour l'évacuation et le transfert horizontal
 - Alarme, alerte et mise hors de danger des occupants
 - Technique d'évacuation générale et particulière de l'établissement
 - Le point de rassemblement, les EAS, rôle des équipes
 - Chargé de mission spéciale (coupure gaz, électricité, etc...)
 - Prise de contact avec le responsable des sapeurs-pompiers dès son arrivée.
 - Règles de Prévention au quotidien

2. Pratique

- Visite de l'établissement et repérage des dispositifs de sécurité (plan évacuation, issues de secours, blocs autonomes d'éclairage de sécurité, les organes de coupure...)
- Exercices pratiques le responsable sécurité et l'animateur revoient les dernières modalités puis élaborent ensemble un exercice d'évacuation jusqu'au point de rassemblement pour les visiteurs et déplacement des occupants dans les EAS (exercice simulé ou réel à votre demande). Implication du CSE ou CSSCT souhaitable.
- Mise en situation des responsable évacuation, guide, serre-films par zone, étage, atelier...
- Audition du signal d'alarme d'évacuation (NF S 320001)
- Identification des emplacements des divers équipements de lutte contre l'incendie dans l'établissement
- Missions au rassemblement et le rôle des équipes
- Synthèses de la formation avec les stagiaires
- Signature du registre de sécurité de l'établissement
- Attestation pour les candidats

Observation : Tous nos exercices pratiques se déroulent sous la responsabilité du client à qui il appartient de nous indiquer les conditions particulières (risques de propagation d'un incendie dont notre formateur n'aurait pas eu connaissance).

